



# GESTION ET MAITRISE DE L'EAU

## Brevet de Technicien Supérieur Agricole

### OBJECTIFS

Le B.T.S.Agricole GEMEAU est un diplôme d'études supérieures courtes (bac +2). Il permet aux étudiants d'acquérir les connaissances et les aptitudes nécessaires pour travailler dans le domaine de l'eau, dans des structures de statut, de taille et d'activités diverses : entreprises de **traitement de l'eau**, celles utilisant beaucoup d'eau (papeterie, industries agro-alimentaires), **collectivités territoriales**, **services administratifs** dans le domaine de l'eau et de l'environnement (service sanitaire, agence de bassin,...).

La formation donne au futur technicien les raisonnements scientifiques et les connaissances technologiques pour assurer ses futures responsabilités.

### RECRUTEMENT

Cette formation s'adresse aux titulaires d'un Baccalauréat général, technologique ou professionnel.

L'inscription se fait par la procédure Post-bac de l'Education nationale ([www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr))

Les candidats pourront accéder au site d'information à compter du mois de décembre et formuler leurs vœux de la fin janvier à la mi-mars (en fonction des dates prévues par la procédure).

### POURSUITE D'ETUDES

Les titulaires d'un B.T.S.A. GESTION ET MAITRISE DE L'EAU peuvent poursuivre leurs études:

- Certificat de spécialisation de niveau III
- Licence professionnelle (*exemples : Diagnostic et aménagement des ressources en eau ; Gestion de l'eau en milieu rural ; Technologie et gestion des eaux de santé ; Usage et qualité des eaux ; etc...*)
- Section préparatoire en un an à l'entrée aux Ecoles d'Ingénieur.

### DEBOUCHES

De nombreuses perspectives s'offrent aux titulaires du diplôme, dans des entreprises de traitement de l'eau ou des collectivités territoriales :

- |   |  |
|---|--|
| - conducteur de station (épuration, traitement,...) | - conseiller en gestion de l'eau (forage, irrigation)        |
| - technicien en hydraulique urbaine                 | - technico-commercial (matériel de drainage ou d'irrigation) |
| - technicien en eau et assainissement               | - technicien de rivière ou d'hydraulique fluvial             |

### ENSEIGNEMENTS

Depuis septembre 2011, le B.T.S.A. GEMEAU est rénové et ne comporte plus de spécialité. Le lycée de Tours-Fondettes qui avant la réforme avait la spécialité « service d'eau et assainissement » prépare à tous les métiers prévus au référentiel, même s'il garde cette coloration « installations pour l'utilisation de l'eau par les humains ».

L'enseignement est assuré sur le site du lycée et se compose de cours, de travaux pratiques et de travaux dirigés mais aussi de **sorties « terrain »**, de **visites en entreprises** et de **rencontres avec des professionnels** du secteur de l'eau et de l'environnement.

Les **stages** d'une durée de 12 à 16 semaines en entreprises ou en organismes de production, traitement ou distribution de l'eau permettent d'acquérir une expérience professionnelle sur le terrain. Ils servent de base à l'épreuve E7, orale et écrite, qui représente un coefficient important dans l'examen final. Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser des réalités professionnelles.

Le premier temps fort de la formation réside dans la conduite d'une étude de terrain au contact des acteurs d'un **bassin versant**. Basée sur une pédagogie active de projet, cette approche permet de saisir les réalités propres aux choix de gestion de la ressource en eau sur un territoire donné.

Sept promotions et déjà sept bassins versants d'Indre-et-Loire : Bassin de L'Indrois, celui de La Manse, du Cher canalisé, de l'Authion, de la Brenne, celui du Changeon et ceux du Pays de Racan en 2015.

### EXAMEN

L'examen est organisé en 2 groupes d'épreuves :

- 50 % en cours de formation (contrôle continu) ;
- 50 % en examen final.

## ARCHITECTURE PAR MODULES DU B.T.S.A. GESTION ET MAITRISE DE L'EAU

MODULE	MATIERES PRINCIPALES	HORAIRE
M11 – Accompagnement au projet personnel et professionnel		87h
<b>DOMAINE COMMUN</b>		
M21 – Organisation économique, sociale et juridique	Economie	87h
M22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	Français, E.S.C., Documentation	174h
M23 – Langue vivante	Anglais	116h
M31 – Education physique et sportive	E.P.S.	87h
<b>Activités pluridisciplinaires du domaine commun (28h)</b>		
<b>DOMAINE PROFESSIONNEL</b>		
M41 – Traitement des données	Mathématiques	72,5h
M42 – Technologies de l'information et du multimédia	Informatique	43,5h
M51 – Eau-Territoires-Sociétés et aménagements hydrauliques	Géographie, Economie	101,5h
M52 – Ressources en eau et aménagements hydrauliques	Biologie, Agronomie, Chimie	159,5h
M53 – Systèmes hydrotechniques	Hydraulique, Chimie	101,5h
M54 – Projets d'équipements hydrotechniques	Aménagement, Hydraulique	116h
M55 – Equipements d'un système hydraulique pluritechnique	Electrotechnique, Hydraulique	101,5h
M56 – Géomatique et topométrie	Topographie	58h
M57 – Conception et dessin assisté par ordinateur	Informatique (logiciel professionnel)	58h
M58 – Conduite d'opérations techniques	Application technologique	116h
M61 – Stages	De 12 à 16 semaines en entreprise	
<b>Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel (150h)</b>		
M71 – Module d'initiative locale (M.I.L.)	<i>Enseignements obligatoires à l'initiative de l'établissement</i>	87h
- <b>gouvernance de l'eau</b>	Territoire de l'eau, choix de gestion	57h
- <b>projets d'ateliers</b>	Réalizations pratiques (maintenance)	30h

### RESULTATS DE L'ETABLISSEMENT

2012 : 100 % (Moyenne nationale : 67.5 %)  
 2013 : 63.6 % (Moyenne nationale : 72.6 %)  
 2014 : 81.3 % (Moyenne nationale : 76.8 %)  
 2015 : 66.7 % (Moyenne nationale : 86.4 %)

### LOGEMENT

Le logement des étudiants de B.T.S.A. n'est pas assuré par l'établissement.  
 (une liste de logeurs est fournie avec le dossier d'admission)

### BOURSES

D'une part, les étudiants peuvent bénéficier Des bourses de l'enseignement supérieur.  
 D'autre part, des bourses d'études peuvent être accordées pour des stages professionnels à l'étranger ayant lieu durant la scolarité.

### SECURITE SOCIALE

Les étudiants de 20 ans et + dans l'année scolaire doivent **OBLIGATOIREMENT** adhérer au régime Sécurité Sociale Etudiants, sauf cas particuliers.

